Image not found or type unknown

Renonciation de paternité

Par **Bibou16101988**, le **23/09/2020** à **11:31**

Bonjour,

Ma question est simple : je souhaite juste demander comment un enfant adulte (j'ai 31 ans) peut demander une renonciation de paternité à la personne qui la reconnu mais qui et pas son père biologique ?

Merci.

Par **amajuris**, le **23/09/2020** à **18:55**

bonjour,
vous pouviez faire une action en contestation de paternité.
mais il y a des conditions pour exercer cette action notamment :

- si cet homme vous a élévé pendant 5 ans au moins, celle filiation conforme au titre n'est pas contestable.
- vous pouviez faire cette contestation dans les 10 ans suivants votre majorité soit 28 ans, comme vous avez 31 ans, cette action est prescrite;

Salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés